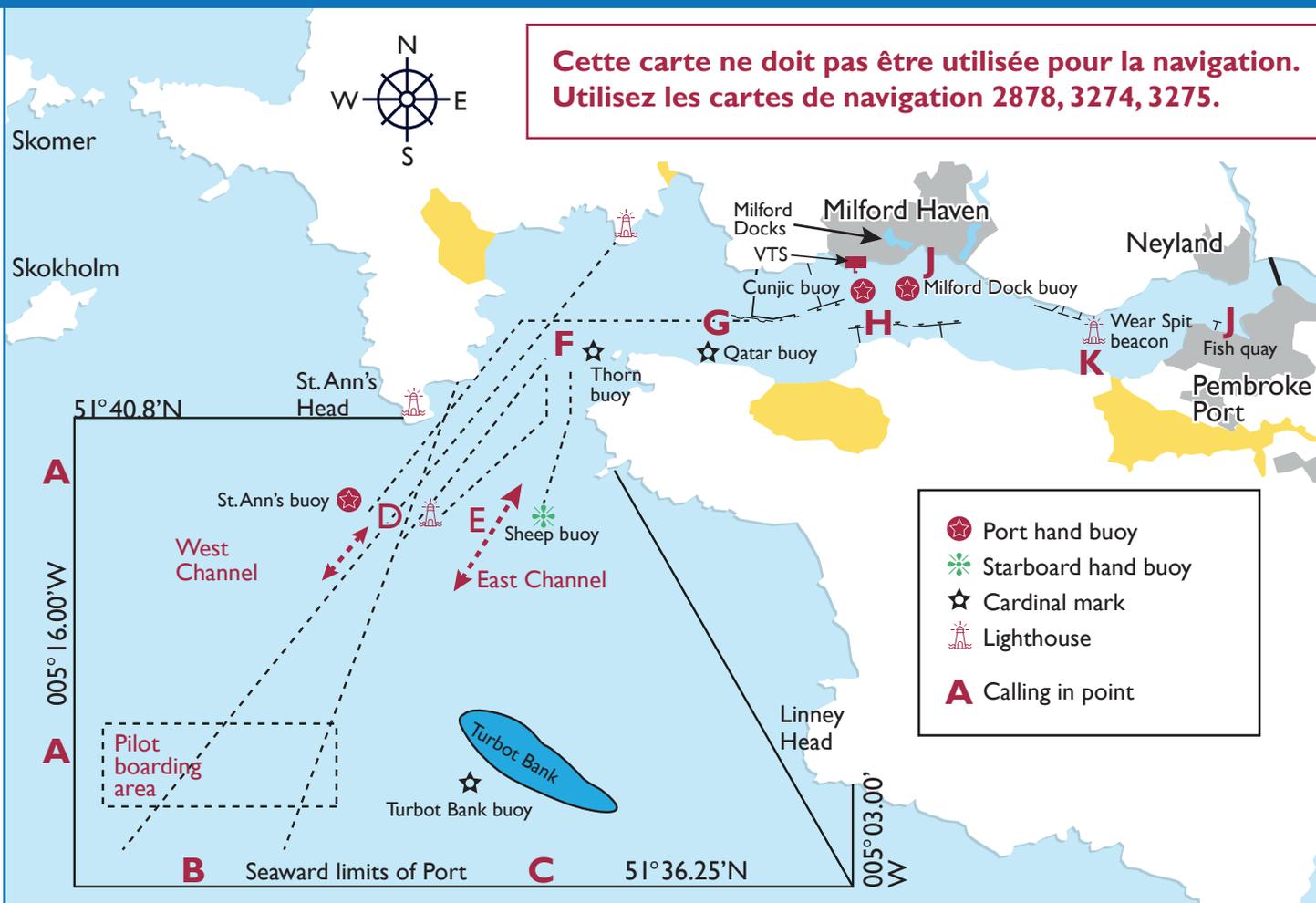


NAVIRES DE PÊCHE ENTRANT DANS MILFORD HAVEN

**Cette carte ne doit pas être utilisée pour la navigation.
Utilisez les cartes de navigation 2878, 3274, 3275.**



1. Appelez le VTS sur le canal 12 une heure avant l'arrivée à St. Ann's Head. Si le navire possède un permis de pêche délivré par Milford Haven, veuillez communiquer son numéro et le nom du capitaine au VTS : ceci est requis pour le passage de nuit.
2. Aux points de repère A, B et C, appelez le VTS sur le canal 12 pour demander l'autorisation d'entrer. Le VTS indiquera le chenal ouest ou est, ou de rester à trois milles de l'entrée du port jusqu'à réception de nouvelles instructions. Le navire doit rester sur le canal 12 jusqu'à ce qu'il soit à quai.
3. Informez le VTS lorsque vous entrez dans le chenal ouest/est (Point D/E).
4. Utilisez toujours le côté tribord du chenal.
5. Informez le VTS lorsque vous êtes au point de repère F (bouée Thorn Rock).
6. Informez le VTS lorsque vous êtes au point de repère H (bouée Cunjic). Si vous vous rendez aux docks de Milford, demandez l'autorisation de traverser le chenal.
7. Informez le VTS lorsque vous êtes au point de repère K (Wear Spit).
8. Informez le VTS lorsque vous êtes à quai dans le port de Pembroke ou dans les docks de Milford.
9. Ne passez pas à moins de 100 mètres des jetées.
10. Ne dépassez pas les pétroliers sans autorisation.

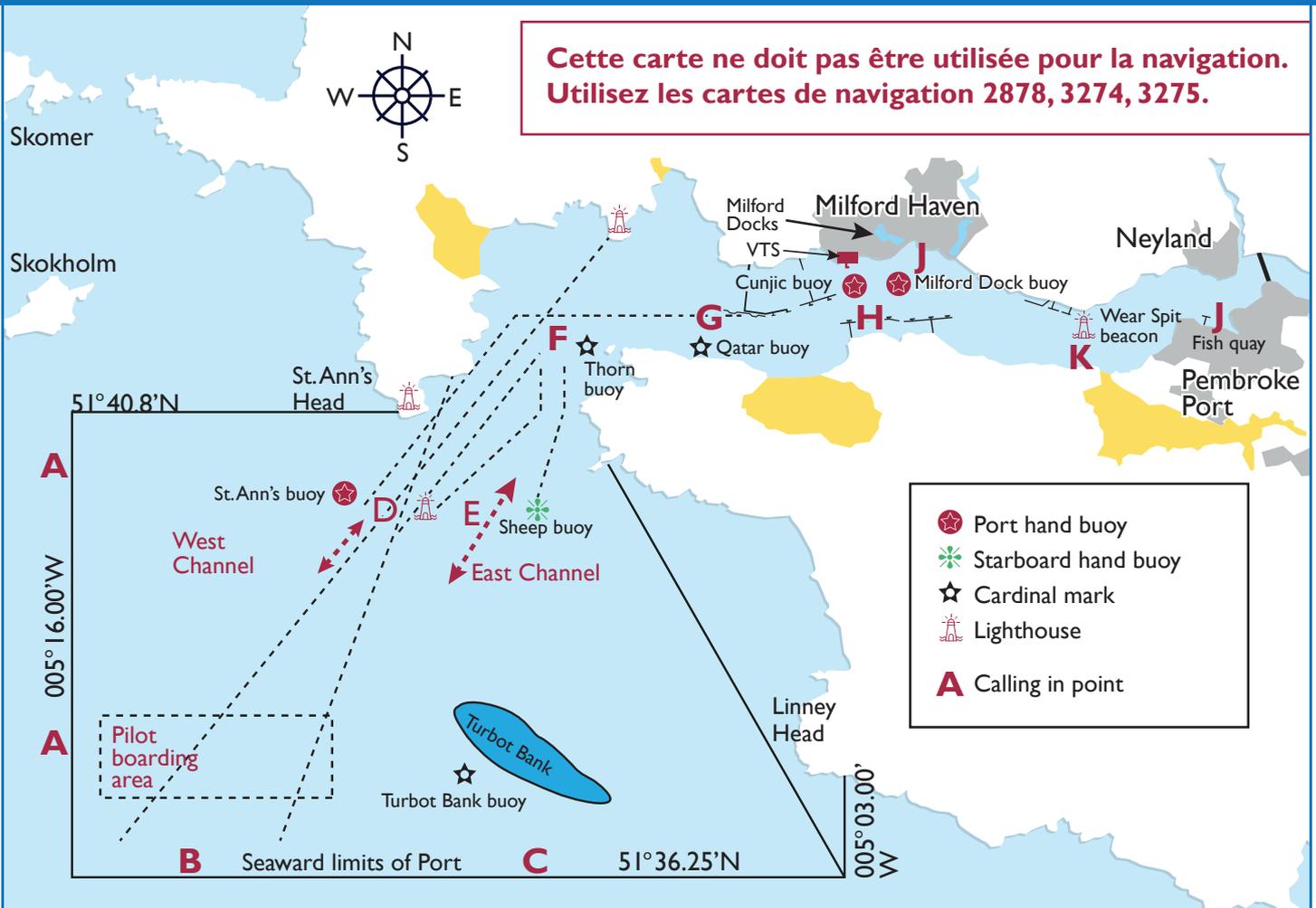
Pour de plus amples informations sur les procédures, veuillez consulter: [Port Entry Guidelines](#)

The Harbourmaster, Milford Haven Port Authority, Gorsewood Drive, Milford Haven, SA73 3EP UK

VHF Ch.12 | Telephone: +44 01646 696136 | vts@mpha.co.uk | Fax: +44 01646 696110

NAVIRES DE PÊCHE QUITTANT MILFORD HAVEN

**Cette carte ne doit pas être utilisée pour la navigation.
Utilisez les cartes de navigation 2878, 3274, 3275.**



1. Contactez le VTS sur le canal 12 avant de quitter le port de Pembroke ou les docks de Milford pour obtenir l'autorisation de partir. Restez sur le canal 12 jusqu'à ce que le navire soit sorti du chenal ouest/est. Si le navire possède un permis de pêche délivré par Milford Haven, veuillez communiquer son numéro et le nom du capitaine au VTS : ceci est requis pour le passage de nuit.

2. Informez le VTS lorsque le navire quitte le port de Pembroke ou les docks de Milford (Point J).

3. Si vous êtes en provenance du port de Pembroke, informez le VTS au point de repère K (Wear Spit).

4. Utilisez toujours le côté tribord du chenal.

5. Informez le VTS lorsque vous passez le point de repère H (bouée Cunjic).

6. Informez le VTS lorsque vous passez le point de repère G (bouée Qatar). Le VTS informera le navire de pêche du chenal à emprunter, ouest ou est.

7. Informez le VTS lorsque le navire est sorti du chenal ouest/est.

8. Ne passez pas à moins de 100 mètres des jetées.

9. Ne dépassez pas les pétroliers sans autorisation.

Pour de plus amples informations sur les procédures, veuillez consulter: [Port Entry Guidelines](#)

The Harbourmaster, Milford Haven Port Authority, Gorsewood Drive, Milford Haven, SA73 3EP UK

VHF Ch.12 | Telephone: +44 01646 696136 | vts@mpha.co.uk | Fax: +44 01646 696110